



# #ACTION Agent.e de Propreté et d'hygiène

## Public concerné

- Le dispositif « #Action » s'adresse aux Normands :
- En recherche d'emploi, sans inscription obligatoire à Pôle emploi ;
- Sans emploi ou occupant un emploi à temps partiel ;
- Aux stagiaires #Avenir

## Prérequis

Le public visé devra être :

- En démarche de construction d'un projet professionnel et/ou de reconversion professionnelle ;
- Accompagné dans la construction de leur projet par un Conseiller en Évolution Professionnelle (CEP), un Conseiller en Insertion Professionnelle (CIP) ou par un opérateur du dispositif #Avenir.

## Objectifs

Ce dispositif permet, par une immersion dans une structure de formation et au sein d'un groupe de stagiaires en cours de formation qualifiante, de :

- Découvrir une filière, un environnement professionnel ;
- Tester un métier ;
- Découvrir l'environnement de la formation qualifiante ;
- Échanger avec les pairs ;
- Identifier ou vérifier les aptitudes et prérequis (général, technique, savoir-être) nécessaires à la mise en œuvre du projet professionnel.

## Contenu de la formation

Toutes les séquences auront lieu avec le groupe de stagiaires en formation ADVF pour favoriser les échanges, sauf lors des points étapes qui demeurent individuels :

- Découvrir les méthodes d'entretien (locaux et linge)
- Prévention des risques liés à l'activité physique
- Les protocoles d'entretien manuel en milieu sensible (locaux et linge)
- Développement durable et conduite écoresponsable

## Méthodes mobilisées

- Entretiens individuels
- Interventions de professionnels
- Échanges avec des stagiaires de la formation ADVF
- Mises en situation sur plateaux techniques

## Responsable de l'action et contact

- Sophie ARTEIL, formatrice
- Mail : sophie.arteil@mfr.asso.fr
- Tél : 02 32 57 31 73



## Maison Familiale Rurale de ROUTOT

20 Avenue du Général de Gaulle, 27350 ROUTOT  
02.32.57.31.73 / mfr.routot@mfr.asso.fr

- mfr-routot.fr
- mfr.routot
- MFR de ROUTOT

Ce dispositif permet à tous Normands en recherche d'emploi et en démarche de construction de projet professionnel de bénéficier d'une immersion dans une structure de formation, au sein d'un groupe en formation.

## Tarif(s) et rémunération

- Les coûts pédagogiques sont pris en charge par la Région Normandie.
- Les équipements de protection individuelle seront mis à disposition du stagiaire par la MFR
- Les frais de déplacements, d'hébergement et de restauration sont à la charge du stagiaire

En cas de maladie, maternité, paternité, accident de travail ou de trajet, la Région assure une protection sociale des stagiaires durant toute la durée de la formation.

Cette action n'est pas agréée à rémunération par la Région Normandie. Pour autant, si celle-ci est mobilisée dans le cadre du dispositif #Avenir, la rémunération est maintenue pendant cette formation.

## Délais d'accès, Durée et Dates

Vous pouvez accéder au dispositif #Action par l'intermédiaire de votre conseiller (Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi, PLIE, etc.) ou via votre référent #Avenir.

Délai de réponse : 5 jours

Durée : 5 jours (du lundi au vendredi)  
selon les dates suivantes en 2022 :

- du 21 au 25 novembre
- du 12 au 16 décembre

## Evaluation

- Attestation de formation
- Une fiche synthèse est transmise au prescripteur

## Passerelles et débouchés :

- CAP ATMFC
- Titre Agent de Propreté et d'hygiène

## Accessibilité :



- Les salles de formation et les espaces de vie sont accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Pour toute information concernant les adaptations de nos formations nécessaires aux personnes en situation de handicap, contactez notre référent handicap (corinne.vivier@mfr.asso.fr)

